



ICAO

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

Vingt-quatrième réunion du Groupe régional AFI de planification et de mise en œuvre (APIRG/24) et septième réunion du Groupe régional de sécurité de l'aviation — Région Afrique — Océan indien (RASG-AFI/7) – Séances conjointes

(Réunion virtuelle, 1^{er} et 8 novembre 2021)

Point 2 de l'ordre du jour : Suivi des conclusions et décisions des réunions APIRG/23 et RASG-AFI/6.

(Note présentée par le Secrétariat)

RÉSUMÉ	
La présente note de travail fait le point sur la mise en œuvre des décisions et conclusions de la réunion conjointe APIRG/23 et RASG-AFI/6	
La suite à donner par la réunion se trouve au paragraphe 3 .	
Objectifs stratégiques	La présente note de travail se rapporte aux objectifs stratégiques Sécurité, et Capacité et Efficacité de la navigation aérienne.

1 INTRODUCTION

1.1 La vingt-troisième réunion du Groupe régional AFI de planification et de mise en œuvre (APIRG/23) et la sixième réunion du Groupe régional de sécurité de l'aviation — Région Afrique — Océan indien (RASG-AFI/) s'étaient tenues virtuellement du 23 novembre au 2 décembre 2020. Deux séances conjointes ont été organisées les 23 novembre et 2 décembre 2020. Les séances ont abouti à 4 conclusions et 3 décisions; et la présente note de travail fait le point sur l'état d'avancement de leur mise en œuvre.

2 ANALYSE

2.1 Avec l'apparition de la maladie à coronavirus (COVID-19), les opérations et activités aéronautiques ont été perturbées, avec des répercussions négatives sur la mise en œuvre des conclusions et décisions des réunions APIRG/23 et RASG-AFI/6.

2.2 L'état de mise en œuvre des conclusions et décisions adoptées lors des séances conjointes APIRG/23 et RASG-AFI/6 est présenté en **Annexe** à la présente note de travail.

2.3 Il est important de noter que certaines activités se poursuivent et leur état de mise en œuvre reste « en cours ». Néanmoins, les niveaux de mise en œuvre sont indiqués, le cas échéant.

3 SUITE À DONNER PAR LA RÉUNION

3.1 La réunion est invitée à :

- a) prendre note de l'état d'avancement de la mise en œuvre des conclusions et décisions APIRG/23 et RASG-AFI/6 ;
- b) Examiner les points en suspens et fournir des orientations supplémentaires sur les mesures/initiatives visant à intensifier les activités de mise en œuvre ;
- c) Prier instamment les États, la CAFAC et les autres parties prenantes à redoubler d'efforts, tant individuellement que collectivement, en vue d'accélérer la mise en œuvre des conclusions et décisions des réunions APIRG/23 et RASG-AFI/6.